

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

69108
Objet

Entretien des machines
comptables et à écrire
Contrat avec M. SAUVAGE

DATE DE CONVOCATION

23 août

DATE D'AFFICHAGE

30 août

Nombre de conseillers
en exercice 24

Nombre de présents 15

Nombre de votants 15

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante neuf
le vingt neuf août à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur Jean de LIPKOWSKI, Maire, Secrétaire d'Etat
aux Affaires Etrangères.

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, MATRAS, Melle FOUCHE, MM.
BUJARD, TETARD, COLLE, BETOUS, BROTEAU, DOMEQ, REIX, BERLAND,
STIPAL, CAMBLONG, NARTEAU, OSQUIGUIL.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Absents : MM^{me} BIDEAU, MM. BISCAYE, GACHET, LANUSSE, BOUCHET,
NAULIN, POUGET, VULTAGGIO, BOUDEY.

Monsieur TETARD Guy a été élu Secrétaire.

Par délibération du 7 mars 1969, approuvée par M. le
Sous-Préfet de ROCHEFORT le 4 avril écoulé, le Conseil Municipal
avait décidé de signer un contrat d'entretien des machines
comptables et à écrire avec M. SAUVAGE, concessionnaire à
ROYAN de la marque OLIVETTI.

A la suite d'une omission, deux machines à écrire appar-
tenant à la Commune et actuellement mises à la disposition de
la bibliothèque ne figurent pas sur la liste "d'ABONNEMENT
D'ASSISTANCE TECHNIQUE".

Il convient de régulariser.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint, à
signer les contrats à intervenir avec M. SAUVAGE pour
l'entretien de ces deux machines à compter du 1er juillet
1969.

- que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 934 du Budget Primitif 1969 (dotation globale du chapitre 220 000 F).

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les membres présents.

Pour extrait conforme

Pour le Maire,
Le Adjoint Délégué,



APPROUVÉ

ROCHEFORT-s/MER, le 5 SEP. 1969

Le Sous-Préfet

Pour le Sous-Préfet en congé,

Le Sous-Préfet de Saintes

G.SAUVAGE

OLIVETTI

59 rue Gambetta - 17 ROYAN
Tél 05 03 76

ABONNEMENT d'ASSISTANCE TECHNIQUE

Souscrit par : MAIRIE DE ROYAN

Adresse Avenue de Pontailac ROYAN

Nous vous confirmons par la présente les accords concernant l'assistance technique pour l'entretien de votre parc mécanographique.

1°- Le présent engagement est valable du mois de Juillet au mois de Décembre 69 et renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation écrite de l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée, deux mois avant l'échéance.

2°- Nous nous engageons à maintenir en parfaite condition de fonctionnement au moyen de visites de contrôle trimestrielles les machines suivantes:

Type	Matricule	Prix *	Type	Matricule	Prix *
REMINGTON	178.499	35,50			
"	163.917	35,70			

3°- Au cours des visites, nous procéderons à l'entretien normal comprenant:

- Inspection des organes de la machine et de leurs connexions
- Contrôle des principaux réglages
- Contrôle de groupe d'impression
- Lubrification et graissage complets
- Démontage et nettoyage de la carrosserie
- Vérification de toutes les opérations et manipulations.

4°-En plus des visites prévues au deuxième §, nous aurons soin de procéder à l'exécution des interventions a domicile qui pourraient être nécessaires afin d'éliminer d'éventuels inconvénients d'ordre mécanique ou électrique (ne pouvant être attribués à des causes accidentelles ou bien à la négligence des utilisateurs).

5°-Les interventions techniques et les visites de contrôle auront lieu durant les horaires normaux de travail de notre personnel.

6°-Dans le cas où la révision d'une machine serait jugée nécessaire, elle ne serait entreprise que d'un commun accord, et après acceptation d'un devis détaillé.

Nous vous prions de nous donner votre accord sur les termes de la présente en nous retournant le deuxième exemplaire ci-joint signé par vos soins pour acceptation.

Nous vous adressons Messieurs, nos meilleures salutations.

Accepté

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué

* Aux prix indiqués
s'ajoute la TVA
taux 23,45



[Handwritten signature]

[Handwritten signature]